



La connexion LO

Février 2023

Dans ce numéro :

- Système pour les obligations en langues officielles (SOLO)
- Aidez-nous à protéger les interprètes lors de votre prochaine rencontre virtuelle ou hybride
- Nouvel outil sur les obligations en matière de langues officielles dans les paiements de transfert
- Prochaine session d'orientation pour les champions des langues officielle
- Nouvelle coordonnatrice nationale du Conseil du Réseau des champions des langues officielles

Manchettes

Système pour les obligations en langues officielles (SOLO)

Le Centre d'excellence en langues officielles est heureux d'annoncer le lancement officiel du Système pour les obligations en langues officielles (SOLO), qui remplace le Système de gestion du Règlement des langues officielles.

SOLO est conçu pour :

- aider les institutions fédérales à appliquer le Règlement sur les langues officielles - communications avec le public et prestation des services.
- alimenter le Burolis - le site Web destiné au public qui l'informe des bureaux fédéraux qui offrent des services en français, en anglais ou dans les deux langues.

Les personnes responsables des langues officielles (PRLO) ont déjà reçu l'invitation à la formation SOLO et beaucoup l'ont déjà complétée. D'autres séances sont prévues en janvier et février. Il est important que toutes les PRLO créent un compte dans SOLO et assistent à la formation, afin de pouvoir naviguer dans le système et commencer à mettre à jour la liste des bureaux. La mise à jour des bureaux dans SOLO est la première étape de l'Exercice de révision de l'application du Règlement (ERAR) et elle est essentielle, car la plupart des dispositions du Règlement tiennent compte de l'emplacement des bureaux. Lorsque les bureaux auront été mis à jour dans le SOLO, cet hiver, nous serons en mesure d'appliquer le Règlement et d'actualiser la désignation linguistique des bureaux.

Si vous n'avez pas encore reçu d'invitation à participer à la formation SOLO, veuillez communiquer avec nous dès que possible pour réserver une séance : info-ollo@tbs-sct.gc.ca.

Boîte à outils

Par de petits gestes simples, aidez-nous à protéger les interprètes lors de votre prochaine rencontre virtuelle ou hybride

Un son de bonne qualité, l'indispensable pour un interprète

L'interprétation est une tâche exigeante et complexe qui requiert des conditions techniques très précises. En particulier, la qualité du son est primordiale, puisque les interprètes parlent en même temps qu'ils écoutent, ce qui fait en sorte que leur voix couvre une partie de ce qu'ils entendent; les interprètes ne peuvent tout simplement pas interpréter ce qu'ils n'entendent pas. Qui plus est, l'exposition à un son de mauvaise qualité peut causer aux interprètes des maux de tête, des troubles de l'ouïe et d'autres problèmes de santé.



L'emploi d'un microphone approprié change tout

Lorsque vous participez virtuellement à une rencontre au moyen d'un outil comme MS Teams, Zoom ou Webex, le risque de problèmes de son est élevé. C'est la raison pour laquelle, dans une

telle situation, le Bureau de la traduction de Services publics et Approvisionnement Canada exige que vous utilisiez un casque d'écoute avec microphone sur tige ou encore un microphone de table, relié à votre ordinateur par un fil et non par Bluetooth. L'utilisation de ce type de microphone réduit le risque de problèmes de son et donc de blessures pour les interprètes, en plus d'aider ceux-ci à effectuer leur travail. N'utilisez pas un microphone omnidirectionnel, des écouteurs-boutons comprenant un microphone intégré, ni le microphone intégré à votre ordinateur.

À noter que si vous n'utilisez pas un microphone approprié, les interprètes du Bureau de la traduction n'interpréteront pas vos interventions. Si vous avez besoin d'aide dans le choix d'un microphone approprié, consultez la page GCwiki [Choisir un microphone approprié pour participer virtuellement à une rencontre avec interprétation simultanée](#).

Des gestes simples donnent de grands résultats

Le Bureau de la traduction recommande également les pratiques exemplaires suivantes pour favoriser la qualité du son :

- Utilisez un ordinateur pour participer, et non un téléphone intelligent ou une tablette.

- Utilisez une connexion Internet rapide par câble (évittez le sans-fil) et limitez le nombre d'autres personnes et applications utilisant votre bande passante lorsque c'est possible.
- Mettez en sourdine les notifications audio de tous vos appareils.
- Parlez seulement lorsque c'est à votre tour d'avoir la parole, et restez en sourdine lorsque vous n'avez pas la parole.
- Parlez à un rythme modéré.
- Si vous comptez utiliser des notes d'allocution, transmettez-les d'avance aux interprètes (par l'intermédiaire de la personne ayant organisé la rencontre), elles les aideront à bien vous comprendre.

Merci d'aider le Bureau de la traduction à assurer la qualité et la sûreté de l'interprétation!

Nouvel outil sur les obligations en matière de langues officielles dans les paiements de transfert

Les institutions fédérales disposent désormais d'un nouvel [outil](#) portant sur la prise en compte des obligations en matière de langues officielles dans la conception et la mise en œuvre des programmes de paiements de transfert. Il s'agit du fruit d'une collaboration étroite entre Patrimoine canadien (PCH) et le Centre de décision sur les paiements de transfert et le Centre d'excellence en langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT). Nous sollicitons votre collaboration en tant que responsables des langues officielles au sein de votre organisme pour le partager et en promouvoir l'usage comme il convient.

Afin de s'acquitter de leurs obligations en matière de langues officielles, les institutions fédérales doivent appliquer une lentille des langues officielles à tous les programmes de paiements de transfert, incluant ceux destinés aux provinces et aux territoires. Les paiements de transfert représentent d'excellentes occasions de contribuer aux engagements du gouvernement fédéral en assurant les communications et les services au public dans les deux langues officielles [partie IV de la Loi sur les langues officielles (LLO)] ainsi que la prise de mesures positives au bénéfice des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne (partie VII de la LLO).

L'outil résume et présente les obligations des institutions fédérales en matière de langues officielles dans le contexte de l'administration des paiements de transfert. Il contient également des questions fréquemment posées sur le sujet et les réponses afférentes, ainsi que des ressources et des conseils pertinents.

Toutes les questions portant sur la partie IV de la LLO peuvent être adressées au Centre d'excellence en langues officielles du SCT à l'adresse : OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca, et celles sur la partie VII de la LLO à PCH à l'adresse : portail41-gateway41@pch.gc.ca.

Communauté

Session d'orientation pour les nouveaux champions des langues officielles

Vous êtes nouvellement nommé champion des langues officielles au sein de votre institution? Vous êtes un champion chevronné qui souhaite rafraîchir vos connaissances en matière des langues officielles ? Ne manquez donc pas cette occasion d'apprentissage!

Le Centre d'excellence en langues officielles est heureux de vous inviter à la prochaine session d'orientation pour les champions des langues officielles, en collaboration avec Patrimoine canadien et le Conseil du Réseau des champions des langues officielles.

Objectifs

- Présenter la législation et exigences de politiques entourant les langues officielles
- Vous familiariser avec votre rôle et vos responsabilités
- Partager avec vous des outils et meilleures pratiques

Date et lieu

- 22 février 2023 de 13 h 30 à 15 h 30 (HE)
- Cette session est bilingue et se déroulera virtuellement via MS Teams

Veillez noter que cette session est exclusivement offerte aux champions des langues officielles. Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca.

Nouvelle coordonnatrice nationale du Conseil du Réseau des champions des langues officielles

Il nous fait plaisir de partager l'annonce de la nomination de Maya Bélanger à titre de coordonnatrice nationale du Conseil du Réseau des champions des langues officielles à compter du 23 janvier 2023. Arrivant de Services publics et Approvisionnement Canada, Maya compte plusieurs années d'expérience dans le domaine des langues officielles.

Nous sommes ravis de poursuivre notre travail avec Maya en aidant à soutenir le réseau des champions des langues officielles.

Nous tenons également à remercier la prédécesseuse de Maya, Anik Sauvé, pour ses 5 années de collaboration et de soutien. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans son nouveau poste au Centre d'excellence en langues officielles au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.



Numéro publié par le Centre d'excellence en langues officielles, février 2023.
Questions ou commentaires ? Écrivez-nous à OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca

Read the English version.